



## Saisie immobilière suite à hypothèque

Par **bubu16**, le **10/02/2013** à **17:54**

Bonjour,

suite à un procès contre un artisan pour travaux non terminés et malfaçons, j'ai gagné et l'artisan me doit 17000€.

Il est insolvable et 2 ans après ce procès, je n'ai rien touché. Sa maison est hypothéquée et j'ai pris rang sur cette hypothèque.

Ceci est certes une garantie mais à ce jour, plus rien n'est entrepris puisque l'huissier ne peut rien me proposer de plus.

Mes questions sont les suivantes:

Combien me coûterait-il de faire saisir sa maison? (et d'ailleurs cela est-il possible?)

Sachant que nous sommes au moins 4 à être sur cette hypothèque, pouvons-nous nous entendre par le biais de l'huissier pour diviser les frais?

Je vous remercie par avance pour vos éclaircissement.